



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2017-088

PUBLIÉ LE 17 JUILLET 2017

Sommaire

Préfecture Aveyron

12-2017-07-17-001 - Mission de suppléance du secrétaire général de la préfecture par intérim confiée à M. Bernard BREYTON, sous-préfet de Millau (2 pages)

Page 3

Préfecture Aveyron

12-2017-07-17-001

Mission de suppléance du secrétaire général de la
préfecture par intérim confiée à M. Bernard BREYTON,
sous-préfet de Millau

PRÉFET DE L'AVEYRON

PRÉFECTURE

Direction
de la Coordination
des Actions et des Moyens
de l'État

Arrêté du 17 juillet 2017

Objet : Mission de suppléance du secrétaire général de la préfecture par intérim confiée à M. Bernard BREYTON, sous-préfet de Millau.

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 45 ;

VU le décret du 26 septembre 2014 nommant M. Bernard BREYTON, sous-préfet de Millau ;

VU le décret du 26 septembre 2016 nommant M. Christian ROBBE-GRILLET, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue ;

VU le décret du 24 septembre 2015 nommant M. Louis LAUGIER, préfet de l'Aveyron ;

VU l'arrêté préfectoral du 07 juin 2017 nommant M. Christian ROBBE-GRILLET, secrétaire général de la préfecture par intérim ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture par intérim ;

- ARRETE -

Article 1er : M. Bernard BREYTON, sous-préfet de Millau, est chargé de la suppléance des fonctions de secrétaire général de la préfecture par intérim à partir du mercredi 19 juillet 2017, à 20 heures, jusqu'au mardi 25 juillet, à 8 heures.

.../...

Article 2 : Délégation est donnée à M. Bernard BREYTON, sous-préfet de Millau, chargé d'assurer la suppléance du secrétaire général de la préfecture par intérim, à l'effet de signer dans le cadre de cette suppléance tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'État dans le département de l'Aveyron, à l'exception :

- des actes dont la signature a été déléguée à un chef de service de l'État dans le département,
- des réquisitions du comptable public,
- des arrêtés de conflit.

Article 3 : Délégation est donnée à M. Bernard BREYTON, sous-préfet de Millau, dans le cadre de sa mission de suppléance du secrétaire général de la préfecture par intérim, à l'effet de signer les expressions de besoins et les marchés ainsi que les constatations de service fait et, le cas échéant, toutes pièces administratives dans le cadre des relations avec le centre de services partagés régional de la préfecture de la Haute-Garonne et le service facturier placé auprès de la direction régionale des finances publiques Occitanie définies dans le contrat de service.

Délégation est donnée à M. Bernard BREYTON, sous-préfet de Millau, dans le cadre de sa mission de suppléance du secrétaire général de la préfecture par intérim, à l'effet d'utiliser une carte d'achat pour les dépenses relevant du programme 307 (administration territoriale), pour les centres de coût : PRFSG01012 et PRFML01012, dans la limite de son profil carte d'achat de 5 000 €.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture par intérim et le sous-préfet de Millau sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 17 juillet 2017

Louis LAUGIER